



COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 15 juin 2022 à 10 h 00
à GRENOBLE, Chambre d'Agriculture

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1	ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 24 MARS 2022 -----	4
2	VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION -----	4
2.1	Composition de l'équipe technique -----	4
2.2	Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables -----	4
2.2.1	Projets particuliers méritant l'attention du CA-----	5
2.3	Programme des réunions de CA et commissions -----	6
2.4	Prochaine AG de la FAI en Avril 2023 -----	6
3	SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS -----	6
3.1	Organisation de la Journée des Alpagistes 2022 -----	6
3.2	État d'avancement des analyses de vulnérabilité territoriales prédation -----	6
3.3	Mise en œuvre des MAEC en Isère-----	7
3.4	Projet associatif de la FAI, horizon 2030 -----	8
3.4.1	Point sur la rencontre avec les élus du Département tenue le 16 mai 2022 -----	8
3.4.2	Perspectives d'adhésion des CC et quelle intégration potentielle dans le CA de la FAI-----	8
4	QUESTIONS DIVERSES -----	10
4.1	Formations -----	10



Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 15 juin 2022

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 24 MARS 2022

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 24 mars 2022.

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Le CA valide ces propositions d'organisation et mandate le Président et le Directeur pour les mettre en œuvre.

2.2 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

2.2.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

En ce qui concerne la participation de DSF pour le Festival estimée à 10 000 €, le CA remercie l'engagement de DSF. Le CA travaille en parallèle la relation avec les intercommunalités, qui est un autre point à l'ordre du jour.

Le CA propose de poursuivre la mobilisation des éventuels mécènes et de remettre les décisions fiscales à un travail approfondi de juriste.

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes. En ce qui concerne une éventuelle partition des actions de la FAI en 2 associations, le CA propose de prendre le temps nécessaire au cours d'un CA et/ou de la commission prospective dans le courant de l'automne 2022 pour voir comment organiser les actions de médiation et le cas échéant, de l'opportunité de créer une autre association.

2.3 Programme des réunions de CA et commissions

Le CA prend acte du calendrier convenu et charge l'équipe technique de le mettre en œuvre.

2.4 Prochaine AG de la FAI en Avril 2023

Le CA mandate l'équipe technique pour solliciter des propositions d'accueil de l'AG 2023 de la FAI dans le Trièves et ce point sera de nouveau présenté au CA de septembre 2022.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Organisation de la Journée des Alpagistes 2022

Le CA valide la proposition de tenir la Journée des Alpagistes 2022 au Charmant Som, en partenariat avec le GP du Charmant Som, le PNR de Chartreuse et la Commune de Saint Pierre de Chartreuse, et mandate l'équipe technique pour la mettre en œuvre.

3.2 État d'avancement des analyses de vulnérabilité territoriales prédation

Le CA prend note des avancées de ces travaux et est demandeur de reprendre ces échanges avec les résultats qui suivront.

3.3 Mise en œuvre des MAEC en Isère

Le CA statue sur la priorité à donner à la MAEC à Plan de gestion et dans un second temps aux collectifs, et demande à l'équipe technique de questionner les gestionnaires pastoraux afin de repérer quels sont les choix des responsables d'alpage.

3.4 Projet associatif de la FAI, horizon 2030

3.4.1 Point sur la rencontre avec les élus du Département tenue le 16 mai 2022

3.4.2 Perspectives d'adhésion des CC et quelle intégration potentielle dans le CA de la FAI

Le CA propose la mise à l'étude de cette option d'adhésion des intercommunalités, et de ce fait l'évolution de la rédaction du projet associatif. Pour le CA de septembre 2022, une ébauche d'argumentaire pourrait être proposée pour affiner la démarche.

Il est proposé que l'équipe technique poursuive les contacts et de repérer, dans le budget de la FAI, les éléments relevant des actions techniques et des actions "de médiation".

Il se posera la question de savoir si c'est la FAI qui intègre les intercommunalités ou si une autre structure est à créer.

Dans tous les cas, pour une mise en application dès 2023, la décision devra être arrêtée rapidement afin de l'inscrire dans les budgets des intercommunalités Iséroises.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Formations

Le CA valide le partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour cette formation "Dressage et Éducation du Chien de troupeau" et encourage le montage d'autres partenariats relatifs à la formation des employeurs et des salariés.



Compte Rendu

Conseil d'Administration du 15 juin 2022 à Grenoble, Chambre d'Agriculture

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 24 MARS 2022

Le Président accueille les participants, et leur demande s'ils ont reçu le CR du CA du 24/03 et s'ils ont des remarques à son propos.

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 24 mars 2022.

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Rapporteur : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

L'équipe technique est globalement dans le même type de fonctionnement que lors de l'été 2021 : Julien est en congé sans solde du 27 juin au 23 septembre et Joseph récupère les temps de travaux accumulés sur une partie de juillet. Margot assurera avec l'équipe FAI les actions courantes de préparation du festival et de la relation de médiation avec les APN. Il est proposé que Margot PETIT-DIT-DARIEL, en contrat de remplacement du congé maternité de Céline BARRERE reste dans l'équipe en CDI afin de renforcer les éléments techniques dont la rédaction des MAEC et actions de médiation dont le festival, et d'anticiper ainsi sur la réduction du temps de travail que Céline BARRERE projette de mettre en œuvre à compter de septembre 2022 (80% environ).

Le CA valide ces propositions d'organisation et mandate le Président et le Directeur pour les mettre en œuvre.

2.2 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Charges et Produits 2022 prévisionnels

Concernant les charges prévisionnelles 2022, elles intègrent, au niveau des rémunérations, la présence de Margot au-delà du remplacement de Céline, ainsi que les charges externes relatives aux projets. Il manque dans cette présentation la charge correspondant à l'achat groupé de Vestes Polaires (autour de 10 K€) mais le produit de la revente n'étant pas non plus enregistré, cela ne porte pas conséquence sur l'équilibre du budget global.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2022 en présentant de manière approfondie les nouveaux projets notables, informations ou décisions relevant du CA :

2.2.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

▪ **Sollicitation des Domaines Skiables pour le festival**

Rapporteurs : Jean HIRIGOYEN et Florent SALVI

Les capacités de communication sur le pastoralisme sont évidentes du fait de l'accès facilité et des flux estivaux importants.

Pour Jean HIRIGOYEN, les stations ont fait de bons chiffres en 2022 mais il s'agit de rattrapage des années précédentes, grevées par des perspectives 2022-2023 de charges de fluides plus élevées que d'habitude.

Il s'agit selon lui de solliciter à moyen terme les stations par les intercommunalités afin de les solliciter avec une entrée territoriale, coordonnée et concertée.

Denis REBREYEND insiste sur l'importance de la communication sur le pastoralisme afin de prévenir les conflits d'usage entre activités de pleine nature et pastoralisme.

Florent SALVI souligne que toutes les stations de sports d'hiver sont en alpage, cet état de fait induit un lien privilégié entre FAI et stations. L'idée serait d'aller chercher des moyens réguliers auprès des stations et d'asseoir ce Festival à Grenoble. La ville est l'endroit où faire passer des messages forts. À nous de figurer dans cet espace urbain pour aller toucher les habitants et les financeurs qui auront tout intérêt à nous accompagner et bénéficier dans le même temps d'un retour d'image.

Selon Jean HIRIGOYEN, DSF propose de collecter 10 K€ à ce titre. Jean HIRIGOYEN reviendra vers la FAI rapidement à ce propos. Il faut pour cela proposer un message commun et clair. Bruno CARAGUEL prend RDV avec Jean pour engager les démarches nécessaires et travailler le lien avec la descente des alpages.

En ce qui concerne la participation de DSF pour le Festival estimée à 10 000 €, le CA remercie l'engagement de DSF. Le CA travaille en parallèle la relation avec les intercommunalités, qui est un autre point à l'ordre du jour.

▪ **Sollicitation de mécénats pour le festival et autres**

En Avril 2018, la FAI a fait une demande de rescrit « mécénat » à l'Administration Fiscale, pour savoir si l'association peut délivrer des reçus pour que les dons qui lui sont alloués ouvrent droit à avantage fiscal pour les donateurs.

Réponse de l'administration fiscale : il y a 2 conditions :

- 1- Etre un organisme d'intérêt général : **la réponse est oui (gestion désintéressée...)**
- 2- Ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises : **la réponse est non, la FAI n'entrait en 2018 dans aucune des catégories en question.**

==> La question est de savoir s'il faut refaire une demande à l'Administration fiscale, suite à l'évolution du format du Festival et surtout de l'importance croissante du Village Festival et de ses gratuités dans le dispositif.

La question est reliée à celle du statut fiscal de la FAI.

Le précédent rescrit fiscal, que nous avons déposé pour connaître la position de l'administration sur le statut fiscal à adopter, a conclu au bénéfice pour la FAI de la franchise des impôts commerciaux, dès lors que les activités non lucratives restent significativement prépondérantes, et que les recettes des activités lucratives n'excèdent pas 73.518 € (pour 2022).

LBO Audit suggère de reprendre l'attache du cabinet d'avocats (Arbor, Tournoud & Associés) qui nous avait aidé lors de cette demande de rescrit.

Cet appui est d'autant plus nécessaire que des éléments de notre budget sont en cours d'évolution.

Denis REBREYEND ouvre le débat :

Le CA questionne l'opportunité ou non de faire porter le festival par une structure indépendante, de type associatif. L'Association *Divagri* a un fond de dotation à cet objet, et Guy DURAND rappelle que la gestion de ce fond est lourde. La proposition est de voir si des partenariats ne seraient pas possibles afin de mutualiser les frais de fonctionnement. Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL rappellent que le Festival a fonctionné au début avec une autre association, que les comptes n'étaient pas plus faciles à gérer et que cela impose le doublement de la vie associative (nouveaux CA, nouvelle AG, gestion des adhésions et nouvelle comptabilité).

Le CA propose de poursuivre la mobilisation des éventuels mécènes et de remettre les décisions fiscales à un travail approfondi de juriste.

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes. En ce qui concerne une éventuelle partition des actions de la FAI en 2 associations, le CA propose de prendre le temps nécessaire au cours d'un CA et/ou de la commission prospective dans le courant de l'automne 2022 pour voir comment organiser les actions de médiation et le cas échéant, de l'opportunité de créer une autre association.

2.3 Programme des réunions de CA et commissions

- **CA le 28 septembre 2022**, avec proposition de le tenir à Séchillienne ;
- **Commission prédation et CA prospectif** en novembre : Pas les lundis et pas les jeudis et pas les semaines impaires, dates à caller en seconde quinzaine de novembre 2022 ;
- **CA le jeudi 15 décembre 2022** avec la commission des améliorations pastorales le matin, lieu à convenir.

Le CA prend acte du calendrier convenu et charge l'équipe technique de le mettre en œuvre.

2.4 Prochaine AG de la FAI en Avril 2023

Rapporteur : Christophe MOULIN

Ce point est reporté au CA septembre. Le Trièves serait potentiellement le prochain territoire porteur de l'AG. Des contacts sont à prendre avec les acteurs locaux.

Il faut se préparer à une AG extraordinaire et une AG ordinaire, du fait des possibles adhésions des intercommunalités.

Le CA mandate l'équipe technique pour solliciter des propositions d'accueil de l'AG 2023 de la FAI dans le Trièves et ce point sera de nouveau présenté au CA de septembre 2022.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Organisation de la Journée des Alpagistes 2022

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse est prêt à partager ce temps avec nous dans la semaine du 9 au 12/08.

Les lieux d'alpage faciles d'accès en Chartreuse sont le Charmant Som et le Col de Porte.

Les thématiques fortes au Charmant Som sont le partage de l'eau, de l'espace, l'accueil, N2000, MAEC, la transformation laitière et la vente directe.

Le CA valide la proposition de tenir la Journée des Alpagistes 2022 au Charmant Som, en partenariat avec le GP du Charmant Som, le PNR de Chartreuse et la Commune de Saint Pierre de Chartreuse, et mandate l'équipe technique pour la mettre en œuvre.

3.2 État d'avancement des analyses de vulnérabilité territoriales prédation

Rapporteurs : Chloé BARANOWSKI, Justine PLANÇON et Denis REBREYEND

Chloé BARANOWSKI et Justine PLANÇON présentent un diaporama support faisant état des avancées sur les 3 territoires pour lesquels la FAI a été mandatée par la DDT (Matheysine, Vercors et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté) et font également un point pour Belledonne où une approche territoriale est également engagée (projet Recibiodal, en lien avec l'IUGA), ainsi que des premiers retours des actions engagées.

Denis REBREYEND engage le débat.

Sur la question de la prédation, Joseph NIER souligne les dépenses très importantes du budget loup. Et cela ne compte pas les temps de travaux engagés dans les récupérations des animaux et dans l'augmentation des coûts d'élevage et dont les temps en bâtiment qui augmentent également. Ces coûts sont à mettre, selon lui, en regard des carences de services dans les domaines de la santé et de l'accompagnement des personnes en difficultés. Il questionne l'intérêt de ces travaux, qui ne vont pas, selon lui, aider directement les éleveurs à assumer les surcoûts de production et surcroûts de travail.

Denis REBREYEND rappelle l'intérêt de ce type de travail qui vise à poser les bases d'analyses objectives, de rendre compte de ces travaux et des paroles des éleveurs et des bergers. Cet ensemble est riche d'enseignements et nous permettra de mieux prendre en considération les impacts de la prédation sur les troupeaux.

Chloé BARANOWSKI rappelle que le plan national Loup ne prend pas en compte les bovins.

Guy DURAND questionne le montant des indemnisations pour les bovins, qui ne sont pas sur des bases fermes du fait du manque de références, et que des négociations peuvent avoir lieu à l'échelle de chaque dossier.

Joseph NIER redoute les dérangements des bêtes inalpées, avec de gros impacts sur les conduites pastorales, et la dangerosité accrue des tâches pour les éleveurs et les bergers.

Denis REBREYEND remercie Chloé et Justine pour ce travail, le contact avec les élus et les éleveurs, et souligne l'importance de mieux comprendre et partager ces infos et les dires et expertises des éleveurs.

Le CA prend note des avancées de ces travaux et est demandeur de reprendre ces échanges avec les résultats qui suivront.

3.3 Mise en œuvre des MAEC en Isère

Rapporteurs : Denis REBREYEND, Bruno CARAGUEL

Organisation du travail et des tâches

Il est précisé que les GP auront donc deux choix pour 2023, comme détaillé dans la note de l'Echo des Alpes de ce printemps :

- 1- Engager une mesure à « plan de gestion » (à élaborer avec le territoire PAEC, l'ensemble des partenaires environnementaux concernés et la FAI ou un rédacteur technique agréé) : cet engagement sera prioritaire pour les financements d'Etat. Engagement à respecter 5 années comme toute MAEC.
- 2- Ne pas engager de mesure à « plan de gestion » mais engager une mesure « SHP » : mesure identique à la SHP de 2015/2016, avec respect d'un cahier des charges (niveaux mini et maxi de pâturage, pas de trace de dégradation) et avec contrairement à 2015 un diagnostic préalable. Attention, financement de cette mesure en priorité 2, donc intégrer un risque de non-financement si l'enveloppe financière des MAEC s'avère insuffisante. Les GP optant pour une SHP prennent donc le risque d'une année blanche en 2023 (avec potentiellement possibilité de faire une mesure à plan de gestion en 2024).

Ayant eu cette information et ayant donc connaissance des choix possibles et des risques encourus, l'équipe technique propose donc que les GP se positionnent sur leur souhait ou non d'élaborer avec la FAI une mesure à plan de gestion en 2023 (a priori en réunion à l'automne et dans l'hiver, en dehors des quelques visites terrain de cet été). Pour cela, l'équipe technique propose d'envoyer un mail aux GP (avec la note Echo des Alpes en pièce jointe, même si déjà communiquée par ailleurs), avec un lien vers un formulaire afin que les Président(e)s des GP qui souhaitent effectivement élaborer une mesure à plan de gestion en 2023 sollicitent la FAI dans ce sens.

Les objectifs seraient les suivants :

- D'évaluer le nombre de GP candidats et donc la masse de travail en conséquence ;
- De travailler prioritairement avec les GP ayant répondu et en mobilisant l'ordre de réponse ;
- De recueillir très à l'amont le choix des GP ne contractualisant que la SHP si les financements ne sont pas au rendez-vous ;
- Et de montrer au Département que tous les collectifs ont bien été sollicités.

La proposition de courriel-questionnaire est la suivante :

- *Nom du responsable alpage :*
- *Si GP: Nom du GP*
Nom et prénom du (de la) Président(e) :
- *Contact tel / mail :*

Au regard des conditions de contractualisation et de financement des MAEC 2023, connues à ce jour et précisées par la FAI dans l'Echo des Alpes de juin 2022, le GP ou le responsable d'alpage :

Souhaite contractualiser dès 2023 une mesure à plan de gestion et sollicite en conséquence la FAI pour élaborer ce plan de gestion avec ses partenaires territoriaux et environnementaux. Ce travail nécessitera l'implication des éleveurs lors de phases de terrain et / ou de réunion.

Souhaite simplement contractualiser une mesure SHP en 2023, sans plan de gestion, et est conscient des risques relatifs à son financement (priorité 2 des financements de l'État).

Denis REBREYEND ouvre le débat. Pour le CA la priorité est donnée aux MAEC à plan de gestion et dans un second temps aux collectifs pastoraux, qui rassemblent la plus grande part des chargements estivés. Cette décision est en phase avec les attendus du Département. Ce questionnaire permettra également de contribuer à l'évaluation des besoins financiers par PAEC.

Le CA statue sur la priorité à donner à la MAEC à Plan de gestion et dans un second temps aux collectifs, et demande à l'équipe technique de questionner les gestionnaires pastoraux afin de repérer quels sont les choix des responsables d'alpage.

3.4 Projet associatif de la FAI, horizon 2030

Rapporteurs : Denis REBREYEND, Florent SALVI et Bruno CARAGUEL

3.4.1 Point sur la rencontre avec les élus du Département tenue le 16 mai 2022

Un rapide état des lieux de la rencontre avec le Département est établi.

Il a été l'occasion de présenter l'ensemble des actions de la structure devant les vice-présidentes et vice-présidents du Département, sous la Présidence de Fabien MULYK. Denis REBREYEND, Florent SALVI et Bruno CARAGUEL étaient présents.

Il ressort de cet entretien un vif intérêt pour les actions de la FAI et les capacités de l'Association à travailler sur un ensemble de domaines ayant trait aux espaces pastoraux et aux activités d'élevage, en lien avec les économies agro-pastorales et territoriales.

Ce type d'entretien serait à réitérer régulièrement afin de partager les regards et de calibrer au mieux les actions de la FAI.

3.4.2 Perspectives d'adhésion des CC et quelle intégration potentielle dans le CA de la FAI

Les adhérents de la FAI (les Communes de montagne et les éleveurs responsables d'alpage) assurent actuellement par leurs adhésions les autofinancements de la FAI et de ses actions, ainsi que les risques pris dans la création de nouvelles actions.

Devant l'accroissement des usages liés aux activités de pleine nature, se pose la question de l'évolution des origines de ces capacités d'autofinancement, et par conséquent de la contribution directe ou indirecte des pratiquants des activités de pleine nature via les intercommunalités.

Pour des raisons parfois similaires, les services pastoraux de Haute-Savoie, de Savoie et de la Drôme ont les collectivités locales parmi leurs adhérents, dans des formes variées et qui resteraient à explorer.

Dans la mesure où les espaces pastoraux sont des éléments d'attractivité des espaces valléens et urbains ainsi que des pôles économiques associés, que des coévolutions sont engagées depuis de nombreuses années, que des éléments patrimoniaux et artistiques contribuent de cette attractivité et à cette coévolution, le CA de la FAI est questionné sur la pertinence de proposer aux collectivités territoriales d'adhérer à la FAI, dans des formes qui restent à convenir.

Le tableau des nombres d'habitants par intercommunalité présenté ci-après ainsi que la carte de ces dernières permettent de poser les premières bases de contributions dans le cadre d'une éventuelle adhésion.

Si les intercommunalités venaient à entrer dans les capacités d'adhésion de la FAI, cela implique qu'elles participent à la décision au sein des instances de la FAI, certainement dans un collège particulier qui reste à définir.

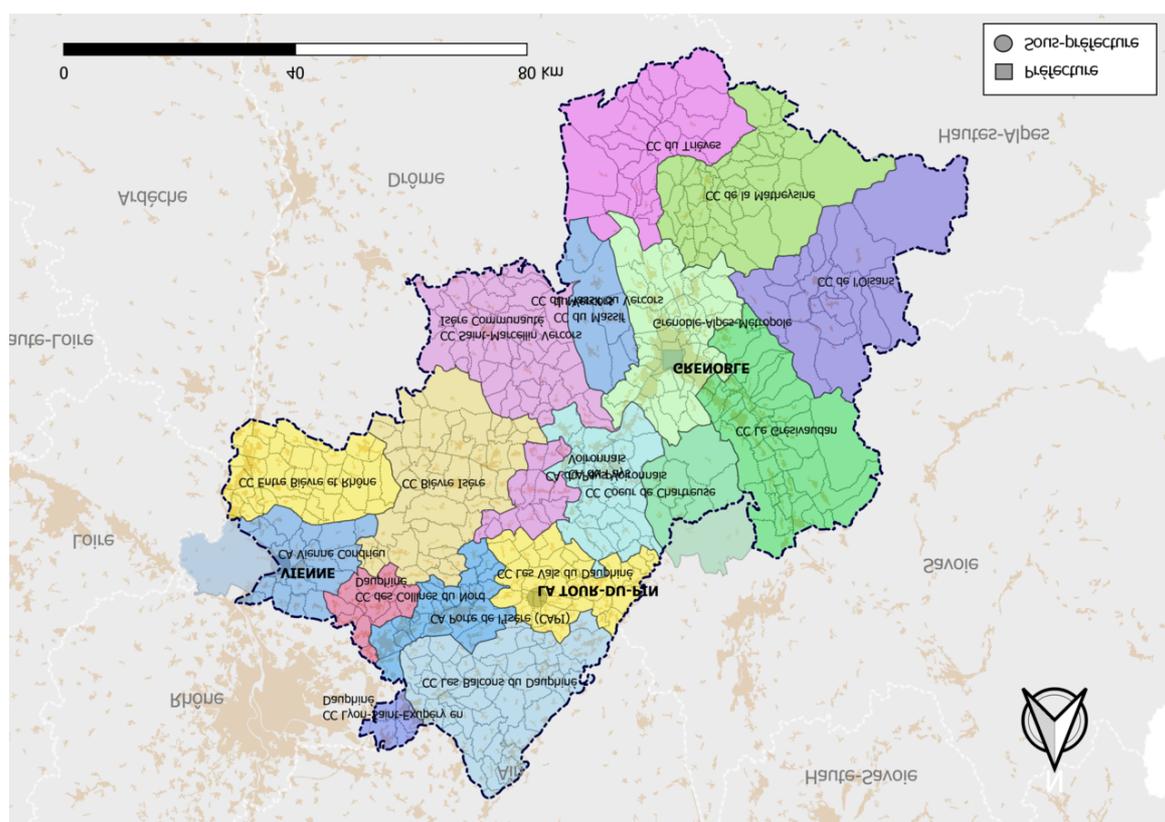
Si cet élément venait à être retenu, cela implique une AG extraordinaire avec modification des statuts. Cela modifiera peut-être le contenu du projet associatif en cours de rédaction.

Grenoble Alpes Métropole a été interpellée sur ce point au cours du printemps 2022 et le premier sondage indique qu'il leur sera probablement plus facile de contribuer au titre d'une adhésion qu'au titre de subventions régulières.

Simulation indicative si montant par habitant à 0,10 €

Intercommunalité	Type d'interco	Population recensement 2018 (Pop légale)	Simulation d'adhésion sur la base ci-dessus	Si en zone de montagne avec des Cnes déjà adhérentes FAI
Grenoble-Alpes Métropole	Agglomération	445 059	44 506 €	44 506 €
CC Le Grésivaudan	Com Com	101 729	10 173 €	10 173 €
CC Les Balcons du Dauphiné	Com Com	76 630	7 663 €	-
CC Les Vals du Dauphiné	Com Com	62 888	6 289 €	-
CC Bièvre Isère	Com Com	54 727	5 473 €	-
CC Entre Bièvre et Rhône	Com Com	67 971	6 797 €	-
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Com Com	44 327	4 433 €	4 433 €
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	Com Com	28 608	2 861 €	-
CC des Collines du Nord Dauphiné	Com Com	24 695	2 470 €	-
CC de Bièvre Est	Com Com	22 261	2 226 €	-
CC de la Matheysine	Com Com	18 956	1 896 €	1 896 €
CC Cœur de Chartreuse*	Com Com	17 045	1 705 €	1 705 €
CC du Massif du Vercors	Com Com	11 839	1 184 €	1 184 €
CC de l'Oisans	Com Com	10 662	1 066 €	1 066 €
CC du Trièves	Com Com	10 103	1 010 €	1 010 €
CA Porte de l'Isère	Communauté d'agglo	107 395	10 740 €	-
CA du Pays voironnais	Communauté d'agglo	93 573	9 357 €	9 357 €
Vienne Condrieu Agglomération*	Com Com	90 357	9 036 €	-
Total			128 883 €	75 329 €

*Ces intercommunalités sont sur deux départements



Le Président ouvre le débat.

Selon les membres du CA, il apparaît opportun, afin de ne pas se disperser et de bâtir les relations avec ces intercommunalités sur des bases pérennes, d'affecter cette adhésion à une/des actions de médiation avec le grand public ou stratégiques pour ces territoires. Le Festival pourrait être une très bonne option. D'autres options sont à explorer, comme les actions de médiation, les contributions à des stratégies territoriales de type PAIT ou PAT ou des accompagnements sur des mises en œuvre de politiques pastorales territorialisées...

Le CA propose de tenir un CA exceptionnel cet automne 2022 avec les Présidentes et Présidents des intercommunalités concernées et les grands financeurs de la FAI afin de définir les contours de cette adhésion et la nature des services à rendre au travers de cette adhésion, ainsi que de l'évolution des organisations et fonctionnements associatifs de la FAI.

Le CA propose la mise à l'étude de cette option d'adhésion des intercommunalités, et de ce fait l'évolution de la rédaction du projet associatif. Pour le CA de septembre 2022, une ébauche d'argumentaire pourrait être proposée pour affiner la démarche.

Il est proposé que l'équipe technique poursuive les contacts et de repérer, dans le budget de la FAI, les éléments relevant des actions techniques et des actions "de médiation".

Il se posera la question de savoir si c'est la FAI qui intègre les intercommunalités ou si une autre structure est à créer.

Dans tous les cas, pour une mise en application dès 2023, la décision devra être arrêtée rapidement afin de l'inscrire dans les budgets des intercommunalités Iséroises.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Formations

Les formations ne sont plus portées par la FAI. Des démarches sont en cours avec la CA38 et le CFPPA de La Côte Saint-André. La CA38 propose de porter les formations "Dressage et Éducation du Chien de troupeau", d'autres formations partagées sont en cours de calibrage.

Le CA valide le partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour cette formation "Dressage et Éducation du Chien de troupeau" et encourage le montage d'autres partenariats relatifs à la formation des employeurs et des salariés.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13:00.

Compte	Charges	Mtt Total
Achats D'études Et Prestations De Services		29 784
Achats Non Stockés De Fournitures		10 689
Achats Groupés		40 000
ACHATS		80 473
Locations		18 940
Entretien Et Réparation		9 600
Primes D'assurance		4 163
Divers		3 500
SERVICES EXTERIEURS		36 203
Honoraires Et Intermédiaires		10 264
Publicite Communication Relations Publiques		10 575
Déplacements, Missions Et Réceptions		28 689
Frais Postaux Et Telecommunications		9 590
Services Bancaires Et Assimilés		1 500
Divers		2 100
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		62 718
Taxe Sur Les Salaires		12 000
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		12 000
Rémunérations Du Personnel		484 230
CHARGES DE PERSONNEL		484 230
Droits D'auteur Et De Reproduction		288
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		288
		24 500
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		24 500
		700 412

Budget Prévisionnel 2022

Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	montant total financement	montant mobilisable en 2022	<i>charges externes directement en lien</i>
Conventions Pluriannuelles	255 484	68 475	323 959	318 480	60 868
Subventions Ponctuelles	140 560	6 000	146 560	100 256	24 487
AMO des TP		32 409	32 409	32 994	
Appuis Techniques		60 680	60 680	48 680	
Prestations de Formation		11 030	11 030	250	2 849
Etudes Diagnostics		51 505	51 505	46 805	5 000
Prestations Diverses		50 075	50 075	45 320	1 131
Autres Produits		85 410	85 410	84 010	7 372
TOTAL GENERAL	396 044	365 583	761 627	676 794	101 707



NOM Prénom	Fonction	Structure	Représenté par	Présent	Pouvoir	Excusé	Droit de Vote	Fonction au Bureau FAI
Collège des Membres Actifs (élus) : 18 Collège au nombre de 11 minimum et 21 maximum							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
OUGIER Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
CHATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
PERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAVALUX (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BALLY Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Membre
SERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
PLANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Membre
SAUZE Jean Luc		GP COMBEAU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Président
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DURAND Guy		GP MOLIERE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
JACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Secrétaire
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Trésorier
GIROUD Camille		GP PLEynet		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président
JOANNAIS Didier	Président	GP VALBONNAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ARGOUD Daniel	Propriétaire Foncier	non défini		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
Collège des Membres de Droit : 16 Collège au nombre de 10 minimum et 20 maximum							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
REY Stefany	Présidente	AAC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ABBA Audrey	Présidente	ADABEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
GIRARD Didier	Président	Assoc APAO		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PORTELLO Félix	Berger	Assoc des Bergères et Bergers des Alpes du Sud et du Sud-Est		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
FAVRE Christine	Co-Présidente	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
REYMOND Julien	Co-Président	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DARLET Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BLONDEAU Flore	Chargée de mission Départementale	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice de la DAT	CT Conseil Départemental de l'Isère 2	Patrick PRUDHOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
PINEDE Stéphan	Directeur	DDPP de l'Isère	Régis CHENAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
CEREZA Xavier	Directeur	DDT de l'Isère	Mélissa ROSSO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France	Jean-René HIRIGOYEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
SIMIAN Sébastien	Président	GDS de l'Isère	Aurore TORRENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
NIER Joseph		GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
ARLOT Marie Pierre	Directrice	INRAE GRENOBLE	Emilie CROUZAT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BOUVET Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Collège des Membres Consultatifs : 19							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Président	ADAM		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
FAURE Jean	Président	AFRAT		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BARANI Marie-Pierre	Présidente	Assoc CEN ISERE - AVENIR		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MICHON Bernard		Assoc Espace Belledonne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SPIEGELBERGER Thomas	Président	Assoc Espace Belledonne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CHENAVIER Danielle	Présidente	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARAGUEL Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Président	Association Nationale des Elus de la Montagne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BLACHERE Olivier	Directeur	EPLEFPA COTE ST ANDRE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARLIOZ Chantal	Présidente	Isère Attractivité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DOLCI Patrick	Président	Maison des Alpagnes de Besse en Oisans	Patrick DOLCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
COGNE Olivier	Directeur	MUSEE DAUPHINOIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MURGIA Arnaud	Président	PARC National des Ecrins PNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Chef	RTM de Grenoble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AGRESTI Nicolas	Directeur départemental	SAFER		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ESCARON Dominique	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ADENOT Jacques	Président	SM Parc Naturel Régional du Vercors	Agnès TREGRET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Membres d'Honneur de l'Association : 4							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Président	Association des Maires et Adjoints de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PIOLLE Eric	Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie	Claus HABFAST	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
WAUQUIEZ Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BARBIER Jean-Pierre	Président	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Membres de l'Equipe Technique : 3							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
BORDEL Véronique		Assoc Fédération des Alpagnes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARAGUEL Bruno		Assoc Fédération des Alpagnes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MOULIN Christophe		Assoc Fédération des Alpagnes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nombre de membres votants : 34		Quorum à 1/3 soit : 12 membres		Nombre de voix : 17		Quorum atteint		